

EXPRESSION DES REPRESENTANTS LEGAUX

Document pour les élèves d'élémentaire

Ce document doit obligatoirement être remis dans le dossier de l'élève accompagné de l'avis et de la signature des représentants légaux

Je soussigné(e) :

représentant de l'enfant :

né(e) le :

accepte la pré-orientation en SEGPA/EREA.

J'indique, par ordre de préférence **de 1 à 3**, la SEGPA où je souhaiterais que mon enfant soit affecté, en cas d'accord de la commission et dans la limite des places disponibles :

- Collège M.R Delalande, ATHIS MONS
- Collège P. Néruda, BRETIGNY/ORGE
- Collège L. Pasteur, BRUNOY
- Collège L.S. Senghor, CORBEIL
- Collège La Nacelle, CORBEIL
- Collège E. Delacroix, DRAVEIL
- Collège N. Condorcet, DOURDAN
- Collège Guinette, ETAMPES
- Collège le Village, EVRY
- Collège J. Vilar, GRIGNY
- Collège L.de Vinci, GUIGNEVILLE
- Collège A. Camus, LA NORVILLE
- Collège Mondétour, LES ULIS
- Collège A. Césaire, LES ULIS

- Collège G. Philipe, MASSY
- Collège Parc de Villeroy, MENNECY
- Collège G. Pompidou, MONTGERON
- Collège J. Zay, MORSANG/ORGE
- Collège J. Lurçat, RIS ORANGIS
- Collège P. Picasso, SAULX LES CHARTREUX
- Collège Les Gâtines, SAVIGNY/ORGE
- Collège J. Moulin, ST MICHEL/ORGE
- Collège H.Wallon, VIGNEUX/SEINE
- Collège J. Verne, VILLEBON/YVETTE
- Collège Les Sablons, VIRY CHÂTILLON
- EREA J. Isoard, MONTGERON
- Collège Privé St Charles, ATHIS MONS

refuse la pré-orientation en EGPA pour le motif suivant :

Fait à

le

Signature :

Les parents disposent d'un délai de 15 jours à réception de la notification de pré-orientation (avril 2019) pour signifier leur avis définitif, en retournant le coupon réponse à la CDOEASD. Sans réponse de leur part, c'est l'avis signifié sur le présent document qui

sera pris en compte.